

**DELIBERATION PORTANT SUR LE PROJET EXPERIMENTAL DE MISE EN PLACE D'UN PORTAIL DE READAPTATION**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

**PRESENTATION**

L'UCA souhaite expérimenter dès la rentrée 2020 un portail de réadaptation PASS-R.

Dans l'attente de l'accord définitif du Ministère, il est demandé à la CFVU de se prononcer sur ses modalités de mise en place. Dans le cas où cet accord ne serait pas donné pour la rentrée 2020, des mesures transitoires seraient mises en œuvre.

**DECIDE**

D'approuver les modalités de mise en place d'un Portail de Réadaptation PASS-R telles que définies en annexe.

Membres en exercice : 41  
Votes : 28  
Pour : 17  
Contre : 11  
Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-12-10-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**PASS-R**  
**Portail de Réadaptation**  
**UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**

**Projet Expérimental**  
**Année Universitaire 2020-2021**

Ce projet expérimental répond à un souhait du MESRI de construire des projets expérimentaux dans plusieurs filières du soin, et notamment dans les métiers de la réadaptation. Plusieurs projets sont proposés par différentes universités (année 2020 pour Toulouse, Bordeaux, Limoges, Grenoble) et 2021 (Lyon, Versailles-Saint Quentin, Strasbourg, Caen.)

Ce portail associe les filières suivantes à Clermont-Ferrand :

- Masso-Kinésithérapie associant l'IFMK de Vichy (structure privée à but non lucratif ayant une convention avec l'université) et qui intègre actuellement 90 étudiants en seconde année (80 de PACES et 10 d'une filière STAPS - 40 inscrits dans cette filière)
- Ergothérapie : 25 étudiants par promotion
- Orthoptie : actuellement 18 étudiants par promotion, avec un souhait d'ouvrir progressivement à 25 étudiants
- Orthophonie : 25 étudiants par promotion (nous venons de débiter la 4ème année de cette école inaugurée en 2016)

Ce projet expérimental a fait l'objet de nombreuses réunions très constructives entre octobre et novembre 2019, associant les responsables pédagogiques et universitaires de ces structures, et la VP Formation de l'Université, qui a elle-même évoqué ce projet au niveau national et avec les représentants étudiants.

Trois chapitres peuvent être détaillés :

**1/ Un portail qui s'inscrit dans la logique du portail PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé), sur plusieurs aspects qui sont comparables :**

- une première année commune aux 4 mentions sans redoublement,
- comportant une mineure santé identique à ce qui sera mis en place en PASS et LAS (18 ECTS), une mineure de licence (réorientation en ciblant les UFR de STAPS, de Psychologie et LCSH Sciences du Langage) de 18 ECTS, les UE de présentation des métiers, de préparation à l'oral et d'anglais, et une UE spécifique de 20 ECTS en second semestre (une pour chacune des mentions : Masso-Kinésithérapie, Ergothérapie, Orthophonie, Orthoptie). Cette proposition a l'avantage de ne pas modifier en profondeur l'organisation pédagogique des années universitaires suivantes, notamment pour les cycles les plus courts (exemple : Orthoptie en 3 ans). Le choix de l'UE spécifique se fera à la fin du premier semestre, sur les notes de celui-ci.
- une validation comportant écrit et oral, au format du PASS et du LAS, imposant l'obtention des 60 ECTS de l'année. Passeront en seconde année les « grands admissibles » sur les notes pour la première moitié du numerus (50 %), et associant oral et notes de l'année de l'écrit pour le reste des étudiants qui constitueront la seconde moitié du numerus (50 %).

Cet oral (durée de 20 minutes avec deux épreuves de 10 minutes chacune) rentrera pour 60% de la note finale et les écrits pour 40% (20 % tronc commun - 20 % UE spécifique).

- une ouverture vers les UFR partenaires de ce portail (STAPS - Psycho et LCSH) permettant de diversifier l'entrée et la seconde chance en L2,
- l'affichage sur Parcours-Sup : entrée portail réadaptation (PASS-R) et des sous-vœux par mineure licence, avec capacité d'accueil définie comme pour PASS et LAS : STAPS (140 étudiants), Psycho (40 étudiants) et Sciences du langage (40 étudiants) .

## **2/ Trois éléments différents par rapport au portail PASS :**

- absence de passage entre ce portail et le PASS pour éviter le risque d'être confus dans les procédures d'intégration avec LAS et les UFR partenaires de LAS.
- une limite du nombre d'inscrits à 220 étudiants dans ce portail, puisque les conditions architecturales ne permettent pas plus. Ceci suppose un pré-recrutement par dossier/oral, comme dans d'autres formations. A titre d'information, nous recrutons actuellement 1200 étudiants en PACES (dont les Masso-Kinésithérapeutes), les 3 écoles intégrées à l'UFR et la licence biologie santé (Alter PACES), et nous avons déjà 1000 étudiants prévus en PASS et LAS.
- un mécanisme légèrement différent d'entrée par rapport à PASS/LAS : pas d'entrée provenant de L1 (sauf pour la passerelle Kiné STAPS) et 25 % en L2, contre 75 % en fin de portail PASS-R (du fait de la présélection initiale). Ceci ferait respectivement :
  - Masso-Kinésithérapie : 60 portail et 20 L2 (+ 10 L1 STAPS)
  - Ergothérapie et Orthophonie : 19 portail vs 6 L2
  - Orthoptie : 14 portail vs 4 L2

## **3/ Deux compléments indispensables :**

- permettre un cursus d'ergothérapie de 4 ans (1 + 3) à la demande des enseignants et des étudiants, car le programme est déjà lourd sur trois ans.

La plupart des étudiants inscrits à l'Ecole d'Ergothérapie ont déjà un parcours antérieur (24/25 ans en moyenne), ce que nous éviterons. Nous effectuerons cependant un dernier recrutement cette année par concours pour éviter une année blanche sans sortie de diplômés en 2023 (cursus de cette promotion sur 3 ans).

- la possibilité d'ouvrir un double cursus par la construction d'un master 1 recherche (Mention Sciences en Réadaptation) dont le format sera proche de ce qui est constitué pour les disciplines de santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie) :

2 UE « recherche » et un stage de 7 semaines au sein d'une équipe labellisée, master qui pourrait être organisé pendant la dernière année ou lors des dernières années de chaque filière. Une Mention Sciences en Réadaptation (Parcours Appareillages, Parcours Activités Physiques, Parcours Santé Publique) pourrait être construit au sein du Master 2 Technologie-Santé dans les trois prochaines années, afin de parfaire ce double cursus pour certains étudiants.